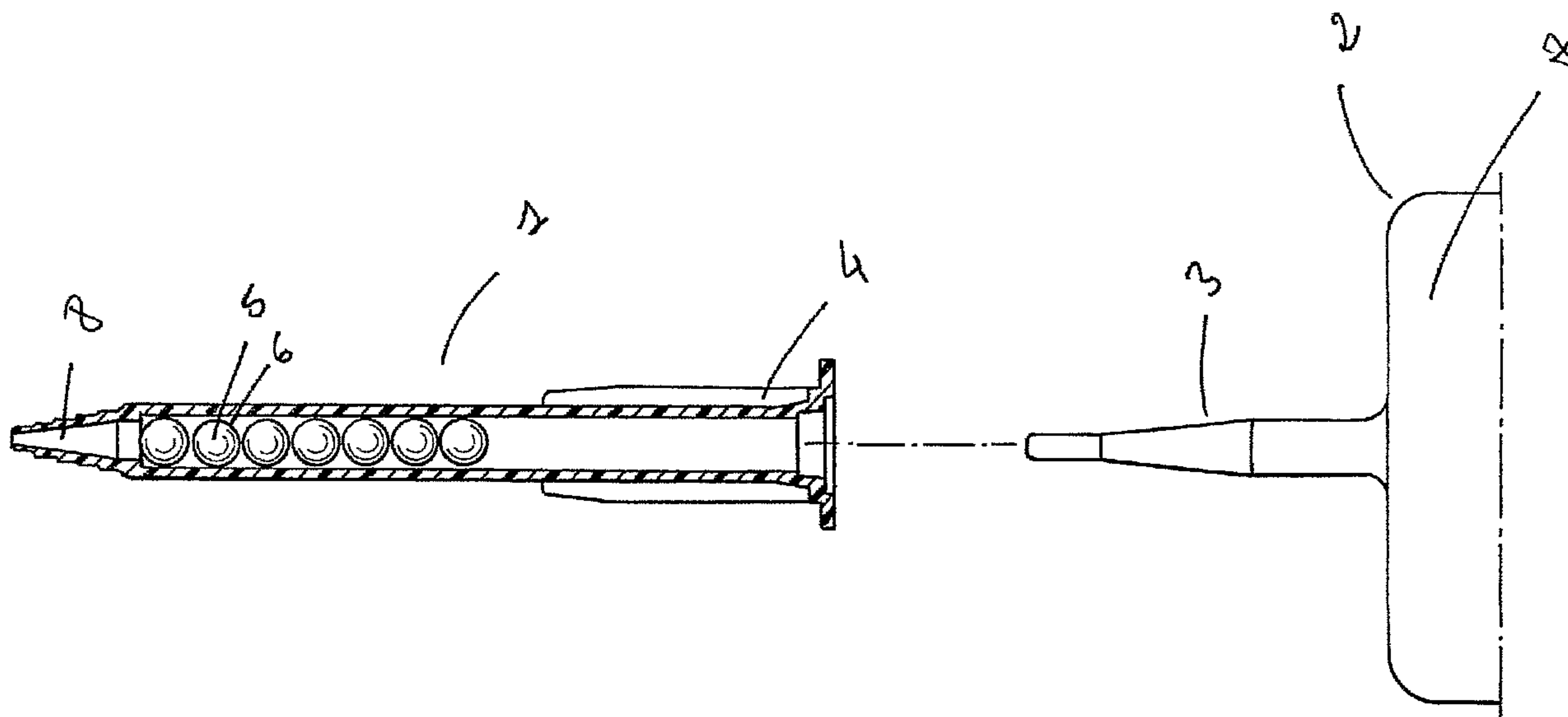




(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 2006/12/22
 (87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 2007/07/05
 (45) Date de délivrance/Issue Date: 2012/05/15
 (85) Entrée phase nationale/National Entry: 2008/06/26
 (86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 2006/002862
 (87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 2007/074235
 (30) Priorité/Priority: 2005/12/28 (FR0513425)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *A61L 9/012* (2006.01),
A61L 9/04 (2006.01), *A61L 9/12* (2006.01)
 (72) Inventeurs/Inventors:
MANE, JEAN, FR;
AGUADISCH, LOUIS, FR;
STALET, GILLES, FR
 (73) Propriétaire/Owner:
V. MANE FILS, FR
 (74) Agent: GOUDREAU GAGE DUBUC

(54) Titre : PROCÉDE ET DISPOSITIF DE LIBERATION D'UN PARFUM OU D'UN AROME
 (54) Title: METHOD AND DEVICE FOR RELEASING A PERFUME OR SCENT



(57) Abrégé/Abstract:

Procédé de masquage ou de modification de la sensation olfactive ou gustative générée chez un utilisateur par un produit de base (7), caractérisé en ce que l'on libère une composition aromatique ou parfumante de manière séquencée dans le temps par rapport à la libération dudit produit de base (7), ladite composition aromatique ou parfumante étant contenue dans au moins un réservoir (5) rupturable; Dispositif de mise en œuvre de ce procédé.

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international(43) Date de la publication internationale
5 juillet 2007 (05.07.2007)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2007/074235 A3(51) Classification internationale des brevets :
A61L 9/012 (2006.01) A61L 9/04 (2006.01)
A61L 9/12 (2006.01)(FR). AGUADISCH, Louis [FR/FR]; 3 clos de Brassat,
925 route de Cannes, F-06560 Valbonne (FR). STALET,
Gilles [FR/FR]; Le clos des Loubonnières, 72 chemin des
Chênes, F-06130 Grasse (FR).(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2006/002862(74) Mandataires : TOUATI, Catherine etc.; Cabinet Plasser-
aud, 52, rue de la Victoire, F-75440 Paris Cédex 09 (FR).(22) Date de dépôt international :
22 décembre 2006 (22.12.2006)(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,
AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO,
CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB,
GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP,
KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT,
LU, LV, LY, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ,
NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU,
SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SV, SY, TJ, TM, TN, TR,
TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
0513425 28 décembre 2005 (28.12.2005) FR(71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :
V.MANE FILS [FR/FR]; 620, route de Grasse, F-06620
Bar sur Loup (FR).

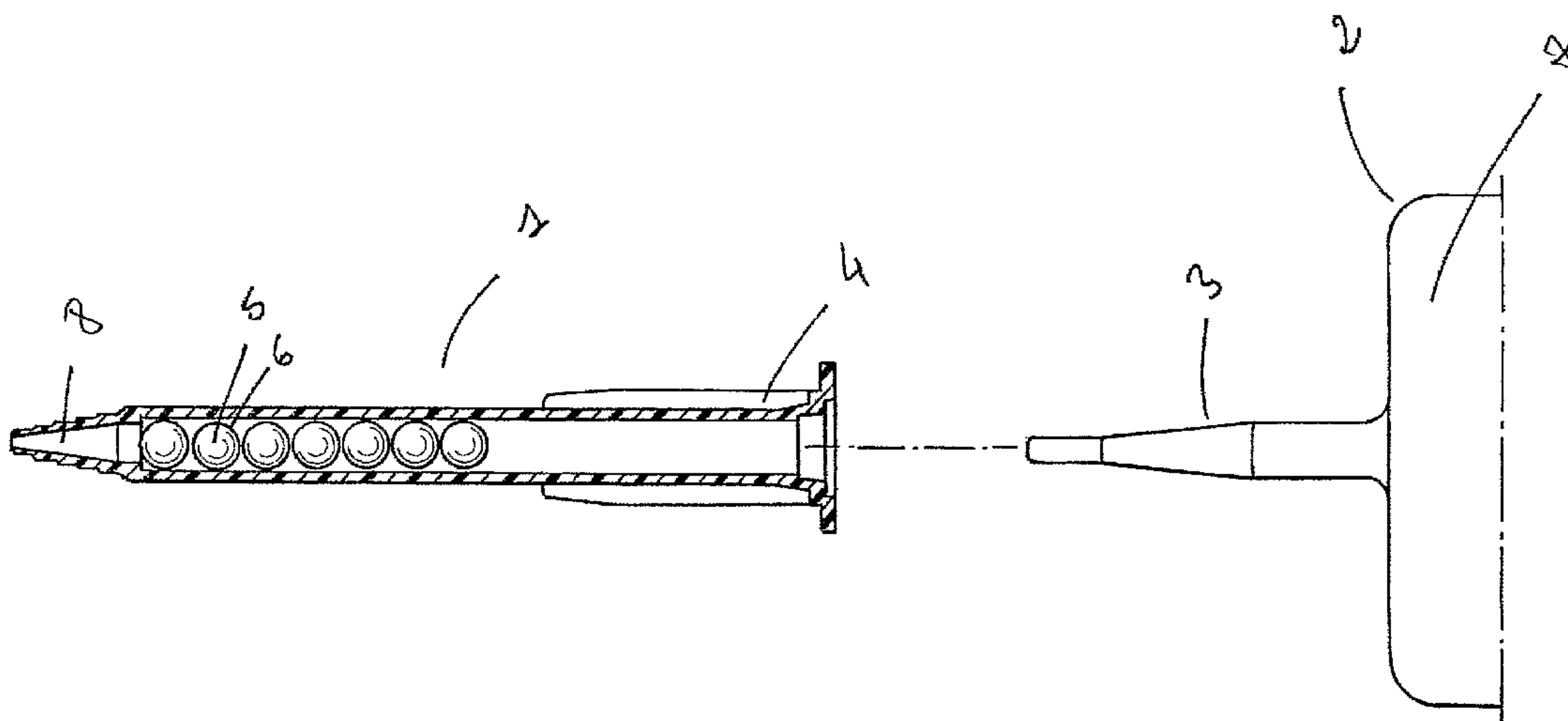
(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : MANE,
Jean [FR/FR]; "Domaine Saint Mathieu", F-06130 Grasse(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM,
ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM),
européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: METHOD AND DEVICE FOR RELEASING A PERFUME OR SCENT

(54) Titre : PROCÉDE ET DISPOSITIF DE LIBERATION D'UN PARFUM OU D'UN AROME



(57) Abstract: The invention relates to a method for masking or modifying the olfactory or gustatory sensation generated in a user by a base product (7). The invention is characterised in that an aromatic or fragrant composition is released over time in a sequenced manner in relation to the release of the base product (7), said aromatic or fragrant composition being housed in at least one rupturable container (5). The invention also relates to the device used to implement said method.

(57) Abrégé : Procédé de masquage ou de modification de la sensation olfactive ou gustative générée chez un utilisateur par un produit de base (7), caractérisé en ce que l'on libère une composition aromatique ou parfumante de manière séquentielle dans le temps par rapport à la libération dudit produit de base (7), ladite composition aromatique ou parfumante étant contenue dans au moins un réservoir (5) rupturable; Dispositif de mise en œuvre de ce procédé.

WO 2007/074235 A3



FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, NL, PL, PT,
RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA,
GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

— *avant l'expiration du délai prévu pour la modification des
revendications, sera republiée si des modifications sont re-
çues*

Déclaration en vertu de la règle 4.17 :

— *relative à la qualité d'inventeur (règle 4.17.iv)*

**(88) Date de publication du rapport de recherche
internationale:**

30 août 2007

Publiée :

— *avec rapport de recherche internationale*

*En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abrégia-
tions, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et
abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de
la Gazette du PCT.*

**PROCEDE ET DISPOSITIF DE LIBERATION
D'UN PARFUM OU D'UN AROME**

L'invention concerne le domaine des parfums,
5 arômes et fragrances, et plus particulièrement une nouvelle
mise à disposition d'une composition aromatique ou parfumante
destinée à parfumer ou aromatiser un produit de base,
initialement contenu dans un conditionnement.

Il existe un certain nombre de situations dans
10 lesquelles un produit de base ne peut pas être parfumé avant
son conditionnement définitif; par exemple, parce que le
produit de base est incompatible avec la composition
aromatique ou parfumante, ou parce que le mélange du produit
de base et de la composition aromatique ou parfumante nuit à
15 la stabilité du produit de base ; ou encore parce que la
composition aromatique ou parfumante est instable ; ou encore
parce qu'il n'est pas souhaité que l'ensemble du produit de
base conditionné soit parfumé ou aromatisé, pour des raisons
qui peuvent être médicales, cosmétiques ou tout simplement de
20 goût.

Par exemple, en cosmétique, l'odeur de l'ammoniac
entrant dans la composition des colorations capillaires est
une odeur désagréable qui nécessite d'être masquée. Les
colorations capillaires sont généralement constituées de deux
25 préparations qui sont destinées à être mélangées
extemporanément juste avant usage. La première préparation
contient des agents alcalins, tels que l'ammoniac ou des
agents alcalins aminés, qui permettent le gonflement du
cheveu, ce qui favorise la pénétration du pigment ; la
30 seconde préparation contient des agents oxydants, par exemple
le peroxyde d'hydrogène. Du fait notamment de l'extrême
volatilité de l'ammoniac, le masquage de cette odeur
déplaisante s'avère difficile, et fait l'objet de nombreuses

recherches (voir par exemple EP1346720). Une autre difficulté provient du fait que les parfums susceptibles de masquer cette odeur d'ammoniac ne sont pas toujours compatibles avec l'alcalinité de la composition ammoniacuée en cause, et cette
5 incompatibilité rend le masquage de l'odeur de l'ammoniac encore plus difficile. Le brevet JP2004067598 propose que l'agent odorant capable de masquer l'odeur de l'ammoniac, et instable dans l'ammoniac, soit incorporé dans la composition de peroxyde d'hydrogène à mélanger extemporanément avec la
10 composition ammoniacuée.

En agroalimentaire, il est souvent souhaité d'aromatiser un produit pour créer ou augmenter un arôme agréable ou pour ajouter un arôme de fraîcheur à un produit. Par exemple EP 1 056 660 décrit un couvercle de récipient de
15 boisson, qui contient un segment moulé dans un matériau synthétique imprégné d'un parfum, qui diffuse le parfum de manière à ce que la personne perçoive un arôme lorsqu'elle boit.

En général, l'art antérieur recommande, pour
20 masquer une odeur, de créer un mélange homogène entre la composition à l'odeur désagréable et l'agent masquant. Or, les inventeurs ont à présent mis en évidence que, de manière surprenante, le masquage d'une odeur, et notamment d'une odeur très volatile, est plus efficace en leurrant, notamment
25 en saturant, les récepteurs gustatifs ou olfactifs de l'utilisateur à l'aide d'un agent masquant disponible de par son mélange inhomogène avec le produit de base, plutôt qu'à l'aide du même agent mélangé de manière homogène avec le produit de base.

30

L'invention a notamment pour objectif de masquer ou de modifier la sensation olfactive ou gustative générée par un produit de base chez un utilisateur.

Un objectif de l'invention est aussi de permettre de parfumer ou d'aromatiser une quantité souhaitée d'un produit de base contenu dans un conditionnement, sans parfumer le reste du produit contenu dans le conditionnement.

5 Un autre objectif de l'invention est de permettre de parfumer ou d'aromatiser successivement des petites quantités d'un produit de base extraites d'un conditionnement avec différents arômes ou parfums ou fragrances.

10 Un autre objectif de l'invention est de permettre de parfumer et/ou d'aromatiser un produit de base avec un parfum ou un arôme généralement considéré comme incompatible avec ledit produit de base ou qui est instable dans le produit de base, ou qui rend instable le produit de base.

15 Un objectif particulier de l'invention est de couvrir ou masquer l'odeur d'ammoniac d'une formulation capillaire, de préférence d'une formulation capillaire permanente, en utilisant un parfum instable ou incompatible avec l'une et/ou l'autre des deux bases composant ladite composition capillaire.

20 Au sens de la présente invention, le terme « instable » signifie que le mélange homogène dudit parfum ou arôme avec le produit de base se traduit par une modification significative des caractéristiques organoleptiques dudit mélange.

25 Au sens de la présente invention, le terme « incompatible » signifie que la composition aromatique ou parfumante ne peut coexister avec le produit de base pour des raisons chimiques, par exemple parce que la coexistence induit des modifications structurales de la composition
30 aromatique ou parfumante ou du produit de base, pour des raisons physiques, par exemple parce que la coexistence induit un changement de solubilité indésirable ou une modification rhéologique du produit de base, et/ou pour des

raisons organoleptiques, en particulier en raison de la possible formation de produits de dégradation indésirables olfactivement ou gustativement.

Par « conditionnement » au sens de la présente invention, on entend un récipient dans lequel le produit de base peut être stocké, et duquel il peut être extrait, expulsé, retiré ou versé, pour son utilisation, notamment au moyen d'un embout de distribution. Avantageusement, le conditionnement est un flacon, en particulier un flacon souple qui peut être pressé à la main pour extraire le produit, une seringue, un tube, un aérosol ou une pompe. Avantageusement, le conditionnement peut être de type « airless » ou encore un dispositif du type commercialisé sous la marque SEMKIT™, ou un conditionnement du type Mixpac™ System 25 commercialisé par la société Mixpac ou tout conditionnement que l'homme du métier saura adapter.

Par « produit de base » au sens de la présente invention, on entend notamment une formulation à parfumer ou à aromatiser ou dont l'odeur doit être masquée, ladite formulation pouvant se présenter sous forme fluide, notamment crème, lait, lotion, gel, onguent, pommade, émulsion, gaz, dispersion solide, dispersion liquide.

L'invention concerne donc un procédé de masquage ou de modification de la sensation olfactive ou gustative générée chez un utilisateur par un produit de base, caractérisé en ce que l'on libère une composition aromatique ou parfumante de manière séquencée dans le temps par rapport à la libération du produit de base, ladite composition aromatique ou parfumante étant contenue dans au moins un réservoir rupturable apte à libérer ladite composition au(x) moment(s) voulu(s). Avantageusement, ce réservoir comprend une enveloppe rupturable et un noyau comprenant ou constitué par ladite composition aromatique ou parfumante; ainsi,

l'enveloppe encapsule la composition aromatique ou parfumante volatile, et libère ladite composition lors de sa rupture. Avantageusement, ce réservoir est une capsule, de préférence telle que définie ci-après.

5 Suivant un mode de réalisation particulier de l'invention, la composition aromatique ou parfumante formant le noyau et encapsulée dans l'enveloppe, est instable et/ou incompatible avec le produit de base.

10 La libération du produit de base est un processus susceptible de s'étaler dans le temps. Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, une quantité déterminée du produit de base est libérée. Cette quantité déterminée peut être ci-après désignée par le terme « dose ».

15 Par libération du produit de base, on entend l'extraction du produit de base, ou d'une dose de produit de base, de son conditionnement.

20 Suivant un premier mode de réalisation du procédé selon l'invention, au moins une composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un réservoir est libérée avant le début de la libération d'un produit de base.

25 Suivant un second mode de réalisation du procédé selon l'invention, au moins une première composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un réservoir est libérée par rupture dudit réservoir avant le début de la libération du produit de base, et au moins une seconde composition aromatique ou parfumante, identique ou différente de la première, contenue dans au moins un autre réservoir est libérée par rupture dudit réservoir à tout moment pendant la

30 Suivant un troisième mode de réalisation du procédé selon l'invention, au moins une composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un réservoir

est libérée par rupture dudit réservoir à tout moment pendant la libération d'une quantité souhaitée du produit de base.

Suivant un quatrième mode de réalisation du procédé selon l'invention, une première composition
5 aromatique ou parfumante contenue dans au moins un réservoir est libérée par rupture dudit réservoir à tout moment pendant la libération du produit de base et au moins une seconde composition aromatique ou parfumante, identique ou différente de la première, contenue dans au moins un autre réservoir est
10 libérée par rupture dudit réservoir après la fin de la libération de la quantité souhaitée de produit de base.

Suivant un cinquième mode de réalisation du procédé selon l'invention, au moins une composition aromatique ou parfumante est libérée après la fin de la
15 libération du produit de base.

Au sens de la présente invention le terme « avant la libération du produit de base » concerne un laps de temps précédant le début de la libération du produit de base, allant de 0,1 à 15 secondes, de préférence 0,5 à 5 secondes,
20 très préférentiellement 0,8 à 2 secondes.

Au sens de la présente invention le terme « pendant la libération du produit de base » concerne le laps de temps nécessaire à la libération de tout ou partie d'une dose du produit de base.

25 Au sens de la présente invention le terme « après la fin de la libération du produit de base » concerne un laps de temps suivant la fin de la libération du produit de base, allant de 0,1 à 15 secondes, de préférence 0,5 à 5 secondes, très préférentiellement 0,8 à 2 secondes.

30 Suivant un premier mode de réalisation de l'invention, le produit de base selon l'invention, contient au moins un principe actif pharmaceutique, une composition pharmaceutique ou un médicament.

Suivant un second mode de réalisation de l'invention, le produit de base contient au moins un actif cosmétique, et de préférence est une crème de soins cosmétiques, un produit capillaire du type shampooing ou un
5 produit de coloration capillaire, ou un produit à visée dépilatoire du type crème dépilatoire.

Suivant un troisième mode de réalisation, le produit de base est un produit alimentaire, agro-alimentaire, nutraceutique ou diététique, de préférence yaourt, sauce ou
10 boisson.

Suivant un quatrième mode de réalisation, le produit de base est un produit d'hygiène, en particulier d'hygiène personnelle, notamment buccale, d'hygiène domestique ou d'hygiène industrielle, notamment un détergent,
15 assouplissant, un bactéricide.

Suivant un cinquième mode de réalisation, le produit de base est un produit insecticide ou un actif phytopharmaceutique.

L'invention concerne également un dispositif de
20 mise en œuvre du procédé ci-dessus.

Suivant un mode de réalisation particulier, l'invention a pour objet un dispositif comprenant une composition aromatique ou parfumante contenue dans un réservoir, ladite composition étant destinée à parfumer ou
25 aromatiser tout ou partie d'un produit de base contenu dans un conditionnement, et tout moyen approprié de rupture dudit réservoir avant la libération d'une quantité souhaitée de produit de base, avant et pendant la libération de tout ou partie de la quantité souhaitée du produit de base, pendant
30 tout ou partie de la libération d'une quantité souhaitée de produit de base, pendant et/ou après la fin de la libération de la quantité souhaitée de produit de base.

Avantageusement, le dispositif comprend une composition aromatique ou parfumante destinée à parfumer ou aromatiser tout ou partie d'un produit de base extrait d'un conditionnement, ledit dispositif étant adaptable à l'orifice
5 d'extraction du produit de base dudit conditionnement, comprenant un orifice de libération de la composition aromatique ou parfumante et du produit de base, éventuellement mélangés, et comprenant ladite composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un réservoir
10 (5).

Par « dispositif adaptable à l'orifice d'extraction d'un conditionnement » au sens de la présente invention, on entend un dispositif comportant des moyens d'adaptation, notamment des moyens de vissage, clipsage,
15 collage, emboîtement, sertissage, compatibles avec la structure de l'orifice d'extraction du conditionnement.

Avantageusement, le dispositif selon l'invention est un embout adaptable à l'orifice d'extraction du produit de base hors du conditionnement, contenant au moins un
20 réservoir de composition aromatique ou parfumante. Suivant un mode de réalisation particulier, le dispositif de l'invention est caractérisé en ce que ledit dispositif comprend à une de ses extrémités une partie femelle adaptable à un orifice d'extraction du conditionnement constitué par un embout mâle,
25 et à une autre extrémité distale, un orifice d'extraction de la composition aromatique ou parfumante volatile et du produit de base, éventuellement mélangés.

Avantageusement, chaque réservoir contenu dans le
30 dispositif de l'invention comprend une enveloppe rupturable et un noyau comprenant ou constitué par ladite composition aromatique ou parfumante volatile, et la composition aromatique ou parfumante est libérée par rupture de cette

enveloppe. De préférence, ce réservoir est une capsule. De préférence, l'enveloppe du réservoir est rompue à une pression supérieure à 1 kg, de préférence comprise entre 1 et 2,5 kg.

5 De préférence, la rupture du réservoir (5) est réalisée soit par la mise en contact du réservoir (5) et du produit de base (7) extrait du conditionnement, soit par l'actionnement d'un moyen de rupture de l'enveloppe contenu ou non dans le dispositif de l'invention.

10 Suivant un premier mode de réalisation, la rupture de l'enveloppe du réservoir résulte de la mise en contact du réservoir et du produit de base extrait du conditionnement. Dans ce mode de réalisation, l'enveloppe est rompue soit par le produit, par une action chimique, soit
15 sous l'effet du passage du produit.

Suivant un second mode de réalisation, la rupture de l'enveloppe est effectuée manuellement par l'utilisateur du dispositif ; la rupture du réservoir résulte alors de l'action mécanique exercée par l'utilisateur sur le
20 réservoir.

Suivant un troisième mode de réalisation, la rupture de l'enveloppe est effectuée par un moyen de rupture de l'enveloppe, ledit moyen de rupture étant contenu dans le dispositif de l'invention. Suivant un mode de réalisation
25 particulier de l'invention, ce moyen de rupture peut être du type aiguille, par exemple actionnée par un piston, ou encore du type notamment d'un moyen cisailant, de préférence du type mélangeur statique, d'une chicane, d'un moyen convergent, d'un revêtement abrasif, d'une butée.

30 Suivant un mode de réalisation de l'invention, le dispositif de l'invention est adaptable à l'orifice qui permet d'extraire le produit de base de son conditionnement.

Avantageusement, le dispositif de l'invention comprend un moyen de libération de la composition aromatique ou parfumante et du produit de base, et optionnellement un moyen de mélanger ladite composition aromatique ou parfumante avec le produit de base. Avantageusement, ce moyen de libération est un orifice d'extraction situé à une extrémité distale du dispositif par rapport à son extrémité adaptable sur l'orifice d'extraction du conditionnement.

Suivant un mode de réalisation particulier, le dispositif de l'invention est un dispositif de libération séquencée d'au moins une composition aromatique ou parfumante et du produit de base, dans lequel la composition aromatique ou parfumante est libérée avant le début de la libération du produit. Dans ce mode de réalisation, l'un au moins des réservoirs contenu dans le dispositif est rompu avant que le produit ne soit mis à disposition de l'utilisateur. Ce mode de réalisation présente l'avantage de libérer le produit volatile avant que l'utilisateur du produit de base n'ait été en contact avec l'odeur ou l'arôme du produit de base ; ainsi, la première sensation olfactive ou gustative de l'utilisateur est celle offerte par le contenu du réservoir rompu. Dans une variante préférée de ce mode de réalisation, le dispositif ne comprend pas de moyen de mélanger la composition aromatique ou parfumante avec le produit de base.

Suivant un second mode de réalisation particulier, la composition aromatique ou parfumante est libérée avant le début de la libération du produit, et aussi pendant la libération du produit de base. Dans ce mode de réalisation, l'un au moins des réservoirs contenu dans le dispositif est rompu avant que le produit ne soit mis à disposition de l'utilisateur, et au moins un autre réservoir est rompu pendant la libération du produit de base, soit par action mécanique, soit par action chimique du produit de base

sur l'enveloppe du réservoir. Dans ce mode de réalisation, la première sensation olfactive ou gustative de l'utilisateur est celle offerte par le contenu du ou des premiers réservoirs rompus, et cette sensation est prolongée pendant 5 tout ou partie de la libération du produit de base par la rupture d'autres réservoirs, masquant ainsi la sensation qui aurait été générée par la libération dudit produit de base non aromatisé ni parfumé.

Suivant un troisième mode de réalisation 10 particulier, la composition aromatique ou parfumante est libérée par rupture d'au moins un réservoir pendant la libération du produit de base, pour une action directe de masquage de l'arôme ou du goût du produit de base. Dans une variante préférée de ce mode de réalisation, le dispositif 15 comprend un moyen de mélanger la composition aromatique ou parfumante avec le produit de base.

Suivant un quatrième mode de réalisation particulier, la composition aromatique ou parfumante est libérée pendant la libération du produit de base et au moins 20 un réservoir est rompu après la fin de la libération de la quantité souhaitée du produit de base. Ce mode de réalisation présente l'avantage d'un masquage direct de l'arôme ou du goût du produit de base, et de poursuivre cette action de masquage en prolongeant la sensation olfactive ou gustative 25 de l'utilisateur avec la composition aromatique ou parfumante contenue dans le dispositif.

Suivant un cinquième mode de réalisation particulier, aucun réservoir n'est rompu avant ni pendant la libération du produit de base, et au moins un réservoir est 30 rompu après la fin de la libération de la quantité souhaitée du produit de base. Ce mode de réalisation présente l'avantage de modifier ou masquer la sensation olfactive ou gustative de l'utilisateur avec la composition aromatique ou

parfumante contenue dans le dispositif. Ce cinquième mode de réalisation est particulièrement préféré pour le masquage de l'odeur d'un produit de base contenant de l'ammoniac. Dans ce mode de réalisation, le produit de base n'est pas susceptible de rompre chimiquement l'enveloppe du réservoir.

Suivant un mode de réalisation la composition aromatique ou parfumante est instable et/ou incompatible avec ledit produit de base (7).

Enfin l'invention a pour objet un produit obtenu par le procédé ci-dessus mentionné, caractérisé en ce qu'il comprend un mélange inhomogène, c'est-à-dire non intime, d'un produit de base et d'une composition aromatique ou parfumante, la composition aromatique et parfumante et le produit de base étant compatibles ou incompatibles.

Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, le dispositif de l'invention est un dispositif à usage unique.

L'invention a également pour objet un dispositif placé sur un conditionnement de produit de base, de manière amovible ou non.

L'invention a enfin pour objet un procédé pour parfumer ou aromatiser successivement un produit de base (7) contenu dans un seul conditionnement avec différentes compositions aromatiques ou parfumantes, dans lequel un premier dispositif (1) selon l'invention comprenant une première composition aromatique ou parfumante, est adapté au conditionnement et une première dose d'un produit de base est extraite, puis au moins un second dispositif (1) selon l'invention comprenant une seconde composition aromatique ou parfumante est adapté audit conditionnement, éventuellement après retrait du premier dispositif (1), et au moins une seconde dose dudit produit de base est extraite.

Par « capsule » au sens de la présente invention, on entend tout dispositif pouvant servir de réservoir ou de moyen de stockage d'un arôme ou d'une composition aromatique, quel que soit sa taille ou sa forme. Avantageusement le terme capsule concerne un dispositif comprenant une enveloppe et un noyau ; de préférence l'épaisseur de l'enveloppe est comprise entre environ 30 et environ 100 μm , de préférence de 50 à 65 μm ; de préférence, l'enveloppe représente de 2 à 30% du poids de la capsule, de préférence de 2,5 à 20 %, avantageusement de 3 à 8 %. Le noyau de la capsule comprend un arôme ou une composition aromatique ou parfumante, qui est préférentiellement composée de mélange de molécules hydrophobes ou partiellement solubles dans l'éthanol ou de molécules mises sous la forme d'émulsion eau/huile, huile/eau, huile/eau/huile ; préférentiellement, le noyau est composé de compositions aromatiques, notamment les hydrocarbures aromatiques, terpéniques et/ou sesquiterpéniques et plus particulièrement les huiles essentielles, les alcools, les aldéhydes, les phénols, les acides carboxylique sous leur différentes formes, les éthers et acétals aromatiques, les hétérocycles azotés, les cétones, les sulfures, disulfures et mercaptans aromatiques. Il peut également comprendre une ou des molécules ou extraits à usage cosmétique, pharmaceutique, alimentaire ou autres, suivant l'application envisagée. Suivant un mode de réalisation particulier de l'invention le noyau de la capsule contient un solvant comprenant des triglycérides, notamment de triglycérides d'acide caprylique et caprique, des mélanges de triglycérides de type huile végétale, huile d'olive, de tournesol, de maïs, d'arachide, de pépin de raisin, de germe de blé, des huiles minérales et des huiles de silicone ; la quantité de solvant lipophile dans le noyau d'une capsule utilisée selon l'invention est de l'ordre de 0.01 à 90% du

poids de la capsule, préférentiellement de 25 à 75% ; le noyau peut également comprendre un ou des agents dits alourdisseurs tels qu'utilisés dans les émulsions aromatiques, du type gomme damar, résines de bois type estergum, acétoisobutyrate de saccharose (SAIB) ou huiles végétales bromées. La fonction de ces alourdisseurs est d'ajuster la densité du noyau liquide. Le noyau peut également comprendre un ou plusieurs édulcorants, qui peuvent être apportés sous la forme d'une solution ou suspension dans l'éthanol. On citera à titre non exclusif l'aspartame, la NHDC, le sucralose, l'acésulfame, le néotame. Le noyau peut également comprendre un ou des agents aromatiques dit sensate, qui apportent soit un effet rafraîchissant soit un effet chaud en bouche. On citera notamment comme agent rafraîchissant le succinate de menthyle et ses dérivés, notamment le Physcool® commercialisé par la Société Demanderesse. On citera comme agent à effet chaud le vanillyl ethyl ether. La présente invention inclut aussi bien dans le terme capsule les capsules sphériques et les capsules non sphérique, de plusieurs millimètre de diamètre ou de quelques microns de diamètre. Les capsules utilisées selon l'invention sont de préférence dures au toucher, et peuvent se casser sous l'effet d'une force mécanique, par exemple une pression, ou sous l'effet d'un moyen de rupture chimique. De préférence, les capsules selon l'invention ont une dureté de l'ordre de 1 à 5kg/cm². Suivant un mode de réalisation, la capsule utilisée selon l'invention est sphérique ou sensiblement sphérique, de préférence parfaitement sphérique. Elle présente un diamètre variable, de préférence de 1 à 7 mm de diamètre. Ce diamètre dépendra de l'utilisation, et pourra être aisément choisi par l'homme de l'art. Le poids d'une capsule selon l'invention est variable, il peut être de 0,5 à 170 mg. Dans un mode de réalisation préféré, la capsule selon

l'invention présente un diamètre de 4,5 à 5,5 mm, et un poids de 45 à 80 mg. Suivant un mode de réalisation préféré, la capsule est telle que décrite dans EP1455596, incorporé ici par référence. Suivant un autre mode de réalisation, la capsule utilisée dans le dispositif selon l'invention est une capsule dont l'enveloppe contient de la gellane ou de la gelatine ou tout matériau approprié, et de préférence une capsule telle que décrite dans la demande de brevet internationale PCT/EP05/09226, et un noyau formé d'une composition aromatique ou parfumante volatile. Suivant un encore autre mode de réalisation la capsule utilisée dans le dispositif selon l'invention est du type de celles décrites dans la demande de brevet internationale PCT/EP05/09227, et en particulier une capsule résistant à l'humidité ; avantageusement, l'enveloppe de la capsule est recouverte d'un revêtement du type éthylcellulose.

L'invention se comprendra mieux à la lecture de l'exemple détaillé qui suit, qui illustre non limitativement un mode de réalisation particulier de l'invention, et se lit au regard de la figure 1.

La figure 1 représente une vue de profil d'un dispositif 1 selon l'invention et d'un conditionnement 2 de produit de base.

Le dispositif 1 selon l'invention, qui peut être de toute forme et n'est pas limité à la représentation graphique de la figure 1, comprend des réservoirs 5. Dans le mode de réalisation de la figure 1, ces réservoirs sont des capsules constituées d'une enveloppe 6 et d'un noyau constitué par la composition aromatique ou parfumante.

Un produit de base 7 est situé dans le conditionnement 2. Ce conditionnement 2 comporte un orifice d'extraction 3, ou embout, apte à rendre disponible le produit de base en vue de son utilisation. Le dispositif 1

comprend une extrémité 4 adaptable à l'orifice d'extraction 3. L'utilisateur peut adapter manuellement le dispositif 1 sur l'embout 3. Suivant un mode de réalisation particulier de l'invention non représenté, le dispositif 1 est fixé à l'embout 3 préalablement à l'utilisation du produit de base.

Lorsqu'il effectue les manipulations nécessaires à la mise à disposition du produit de base, l'utilisateur expulse le produit de base 7 du conditionnement 2 via l'embout 3 sur lequel est placé le dispositif 1. Le produit expulsé par l'embout 3 entre en contact avec les capsules 5. La ou les capsules se rompent sous l'action mécanique du produit de base 7 qui est propulsé par l'utilisateur au contact des capsules 5 avec une pression suffisante pour les rompre, ou sous l'effet chimique de solubilisation de l'enveloppe par le produit de base, ou sous l'effet d'un moyen de rupture présent dans le dispositif, ou sous l'effet de la pression mécanique de l'utilisateur sur le dispositif. Tout ou partie des capsules 5 peuvent se rompre. Les capsules 5 peuvent se rompre simultanément ou successivement. Elles libèrent lors de leur rupture la composition aromatique ou parfumante qu'elles contiennent, qui peut se mélanger avec le produit de base 7. Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, non représenté, le dispositif 1 comprend un moyen de mélanger le produit de base et la composition aromatique ou parfumante, ledit moyen de mélanger comprenant des éléments de mélange. Selon le nombre et la taille des éléments de mélange, on obtient un mélange plus ou moins homogène, ce qui permet à l'homme du métier d'obtenir l'effet de couverture ou de parfumage voulu.

30

Exemple 1 :

Un mélangeur statique à baïonnette simple de type MA STATOMIX en polypropylène commercialisé par la société

MIXPAC Systems, muni d'éléments de mélange, est utilisé. Les éléments de mélange sont coupés pour pouvoir faire entrer les capsules rupturables commercialisées par la société MANE dans la quantité voulue, à savoir la quantité suffisante pour
5 obtenir une dose de parfum identique à celle qui serait utilisée dans un produit de mélange intime commercial. L'identification de cette dose est de la compétence de l'homme du métier.

Le produit de coloration capillaire est préparé
10 dans une bouteille en plastique souple avec bouchon sécable du type commercialisé par l'Oréal pour ses produits Excellence Crème™ de L'Oréal Paris™, ou par Henkel pour Schwartzkopf Vision Color Relief™, ou encore par Clairol pour Perfect Blondes™, par Eugène Perma pour Eugène Color™ ou
15 Keranove™, et par Mandom pour Gatsby™. Le produit de coloration capillaire est obtenu par mélange de la base ammoniacquée d'une part et de la partie oxydante d'autre part, puis agitation du mélange. Le bouchon sécable est sectionné, et la bouteille devient donc un conditionnement du produit de
20 base que constitue le mélange de coloration capillaire. Avant distribution, le mélangeur statique muni des capsules est adapté sur l'embout ainsi ouvert.

Le mélange de produit de base est expulsé de la bouteille en plastique souple ou bouillotte par pression sur
25 les parois de ladite bouteille. Le mélange entre en contact dans le mélangeur avec les capsules. Sous la pression du produit, les capsules se rompent successivement lors du passage du produit. Le produit de base et le parfum liquide libéré par la capsule sont cisailés par les éléments de
30 mélange puis expulsés.

Exemple 2

Un mélangeur statique Type MA STATOMIX en polypropylène commercialisé par la société MIXPAC systems, muni de capsules contenant une composition aromatique ou
5 parfumante, est adapté sur l'embout d'un pistolet MIXPAC systems S25 muni de cartouches bi-compartment de 50 ml. Chaque partie de la formulation est présente dans son compartiment, il suffit de connecter le dispositif (twist-lock) et d'installer la cartouche dans le pistolet muni du
10 poussoir correspondant à la cartouche choisie. La pression sur la gâchette du pistolet actionne les pistons qui injectent les deux parties de la formulation dans le dispositif de l'invention. L'avantage apporté par l'utilisation du pistolet est de pouvoir mettre en œuvre des
15 produits de base très visqueux.

REVENDICATIONS

1. Procédé de masquage ou de modification de la sensation olfactive ou gustative générée chez un utilisateur par un produit de base contenu dans un conditionnement, dans lequel :

un dispositif est placé de manière amovible sur un orifice d'extraction du conditionnement, et

au moins une composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un réservoir rupturable situé dans le dispositif est libérée de manière séquencée dans le temps par rapport à la libération du produit de base.

2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel le réservoir comprend une enveloppe rupturable et un noyau comprenant ou constitué par la composition.

3. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, dans lequel le réservoir est une capsule.

4. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 et 3, dans lequel la composition est instable et/ou incompatible avec le produit de base .

5. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel la composition est libérée par rupture du réservoir avant le début de la libération du produit de base.

6. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel au moins une première composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un premier réservoir est libérée par rupture du premier réservoir avant le début de la libération du produit de base, et au moins une seconde composition aromatique ou parfumante, identique ou différente de la première, contenue dans au moins un second réservoir, est libérée par rupture du second réservoir à tout moment pendant la libération d'une quantité déterminée du produit de base.

7. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel au moins une première composition contenue dans au moins un premier réservoir est libérée par rupture du premier réservoir à tout moment pendant la libération d'une quantité souhaitée du produit de base.

5

8. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel au moins une première composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un premier réservoir est libérée par rupture du premier réservoir à tout moment pendant la libération du produit de base, et au moins une seconde composition aromatique ou parfumante, identique ou différente de la première, contenue dans au moins un second réservoir est libérée par rupture du second réservoir après la fin de la libération de la quantité souhaitée du produit de base.

10

9. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel au moins une première composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un premier réservoir est libérée par rupture du premier réservoir après la fin de la libération de la quantité souhaitée du produit de base .

15

10. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans lequel le produit de base se présente sous forme fluide.

20

11. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans lequel le produit de base se présente sous forme de l'un de: crème, lait, lotion, gel, onguent, pommade, émulsion, gaz, dispersion solide, et dispersion liquide.

25

12. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base contient au moins l'un de: un principe actif pharmaceutique, une composition pharmaceutique, et un médicament.

30

13. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel produit de base contient au moins un actif cosmétique.

14. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base est l'un de: une crème de soins cosmétiques, un produit capillaire, un produit de coloration capillaire, et une crème dépilatoire.

5 15. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base est l'un de: un produit alimentaire, un produit agro-alimentaire, un produit nutraceutique et un produit diététique.

10 16. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base est un produit d'hygiène.

15 17. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base est un produit parmi l'un de: un produit d'hygiène personnelle, un produit d'hygiène domestique et un produit d'hygiène industrielle.

18. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base est un produit d'hygiène buccale.

20 19. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base est l'une de: un détergent, un assouplissant et un bactéricide.

25 20. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le produit de base contient au moins l'un de: un actif phytopharmaceutique et un insecticide.

30 21. Dispositif susceptible d'être placé de manière amovible sur un orifice d'extraction d'un conditionnement comprenant un produit de base, ledit dispositif comprenant au moins une composition aromatique ou parfumante contenue dans au moins un réservoir rupturable ainsi qu'un moyen approprié de rupture dudit réservoir.

22. Dispositif selon la revendication 21, ledit dispositif étant adaptable à un orifice d'extraction du produit de base dudit conditionnement, et comprenant un orifice de libération d'au moins l'un de : de la composition aromatique ou parfumante et le produit de base.

5

23. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 et 22, dans lequel ledit réservoir comprend une enveloppe rupturable et un noyau comprenant ladite composition aromatique ou parfumante.

10

24. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 23, dans lequel ledit réservoir est une capsule.

15

25. Dispositif selon la revendication 23, dans lequel la rupture du réservoir est réalisée soit par la mise en contact du réservoir et du produit de base extrait du conditionnement, par l'un de : i) une action mécanique exercée par l'utilisateur, et ii) l'actionnement d'un moyen de rupture de l'enveloppe.

20

26. Dispositif selon la revendication 25, dans lequel ledit moyen de rupture de l'enveloppe est un moyen cisailant.

25

27. Dispositif selon la revendication 25, dans lequel ledit moyen de rupture de l'enveloppe est l'un de : un mélangeur statique, une chicane, un moyen convergent, un revêtement abrasif, et une butée.

30

28. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 27, comprenant un moyen de mélanger ladite composition aromatique ou parfumante avec ledit produit de base.

29. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 28, dans lequel ladite composition aromatique ou parfumante est instable et/ou incompatible avec ledit produit de base .

30. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 29, dans lequel ledit produit de base se présente sous forme fluide.

5 31. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 29, dans lequel ledit produit de base se présente sous forme de l'un de: crème, lait, lotion, gel, onguent, pommade, émulsion, gaz, dispersion solide et dispersion liquide.

10 32. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 31, dans lequel le produit de base contient au moins un principe actif pharmaceutique, une composition pharmaceutique ou un médicament; ou au moins un actif cosmétique, à visée de soins ou capillaire ou du type crème dépilatoire; ou le produit de base est un produit alimentaire, agro-alimentaire, nutraceutique ou diététique; ou le produit de base est un produit d'hygiène, d'hygiène domestique ou d'hygiène industrielle; ou le produit de base contient un produit phytopharmaceutique ou un insecticide.

15

33. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 32, à usage unique.

20 34. Procédé pour parfumer ou aromatiser successivement un produit de base contenu dans un seul conditionnement avec différentes compositions aromatiques ou parfumantes, dans lequel un premier dispositif selon l'une quelconque des revendications 21 à 33, comprenant une première composition aromatique ou parfumante, est adapté au conditionnement, et une première dose d'un produit de base est extraite, puis au moins un second dispositif selon l'une
25 quelconque des revendications 21 à 33 comprenant une seconde composition aromatique ou parfumante est adapté audit conditionnement, et au moins une seconde dose dudit produit de base est extraite.

30 35. Procédé selon la revendication 34, dans lequel la seconde composition aromatique ou parfumante est adapté audit conditionnement près retrait du premier dispositif.

36. Produit obtenu par un procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 20, comprenant un mélange inhomogène d'un produit de base et d'une composition aromatique ou parfumante instable ou incompatible avec ledit produit de base.

